

Championnat des AIGLES BLANCS

Beach-volley 2X2

SAISON 2022/2023

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)



Table des matières

Art – 1 GÉNÉRALITÉ.....	3
Art 2 - LICENCES DES JOUEURS.....	3
Art 3 - CONSTITUTION DES EQUIPES PAR MATCH.....	3
Art 12 - TARIFICATION.....	3
Art 4 – CALENDRIER.....	4
Art 5 - PROTOCOLE DES MATCHS.....	4
Art 6 – FORMULE SPORTIVE.....	4
Art 7 - WILD CARD ORGANISATEUR.....	5
Art 8 – BAREME DE POINTS.....	5
Art 9 – ACCESSION ET RELEGATION.....	6
Art 10 – ARBITRAGE ET COACHING.....	6
Art 11 – BALLON.....	6
Art 13 – FORFAIT.....	6
Art 14 – REPORT DE MATCH.....	6
Division 1.....	7
Division 2.....	7
Division 1.....	8
Art 15 – RÉCOMPENSES.....	8



Art – 1 GÉNÉRALITÉ

Nom de l'épreuve	Championnat de Beach-Volley des Aigles Blancs
Catégorie	Sénior
Abréviation	CBVAB
Référent	Didier TABERT
Forme de jeu	2X2
Genre	Masculin
Arbitre	Auto arbitrage

Dans toutes situations, les joueurs-euses devront respecter les valeurs du sport et en particulier faire preuve de fair-play, d'honnêteté et de bienveillance.

Si toutefois un problème ou un incident survenait, merci de faire remonter toutes informations nécessaires à sa compréhension et à sa résolution par mail à l'adresse suivante :
contact@aiglesblancsvolleyball.com

Le club se réserve le droit d'appliquer toutes mesures estimées nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Art 2 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Tout type de licence FFVB
---	---------------------------

Art 3 - CONSTITUTION DES EQUIPES PAR MATCH

Joueurs inscrits par équipe (paire)	2, pas de remplaçant
-------------------------------------	----------------------

Art 12 - TARIFICATION

LICENCIÉ AIGLES BLANCS 2022/2023	GRATUIT
----------------------------------	---------

Le Championnat des Aigles blancs est ouvert à tous les adhérents du club quel que soit le type de licence.



Art 4 – CALENDRIER

1ere phase : Tournoi	26 mars 2023 (toute la journée)
2 ^{ème} phase : Championnat	A partir du mardi 4 avril 2023
Jour des matchs	Mardi
Heure des matchs	20H30 – 22H00

Art 5 - PROTOCOLE DES MATCHS

Heure programmée des rencontres	H
Contrôle des présences par l'organisateur	H-15 minutes
Echauffement au filet	H-10 minutes

Art 6 – FORMULE SPORTIVE

La compétition se déroule en deux phases :

Art 6.1 – PREMIERE PHASE

A l'issue du tournoi du 26 mars 2022, le classement « **général** » déterminera les équipes en division 1 et en division 2, voir la poule unique si peu d'équipes engagées.

Jour officiel du tournoi	Dimanche 26 / 03 / 2023
Heure officielle du tournoi	9h00 – 18h00

Art 6.2 – DEUXIEME PHASE

La division 1 ♂ & ♀ joue le mardi 20h30 et la division 2 le vendredi 19h30. Les ♂ et les ♀ jouent une semaine sur deux.

Si poule unique, les matchs ♂ & ♀ se joue le mardi 20h30 en alternant 1 semaine sur 2.

Championnat en match aller (Table berger en fonction du nombre d'équipe qualifiée par division).

Tout les matchs se jouent en 2 sets gagnant. Les 2 premiers sets se jouent en 21 points (sec) suivis s'il y a lieu, d'un set décisif en 15 points.

L'organisateur à toute latitude pour adapter la formule sportive

Art 6.3 – PHASE FINALE

Division 1 :

A l'issue des journées, un classement est établi est les équipes classées de 1 à 4 sont qualifiées pour les phases finales.

Demi-finales :

Les demi-finales en match Aller, 1 contre 4 et 2 contre 3.



Finales :

Un seul match de deux sets gagnants de 21 points, en cas d'égalité un troisième set de 15 points.

Petite finale :

Un seul match de deux sets gagnants de 21 points, Finales : Un seul match de deux sets gagnants de 21 points, en cas d'égalité un troisième set de 15 points.

Division 2 :

A l'issue des journées, un classement est établi est les équipes classées de 1 à 4 sont qualifiées pour les phases finales.

Demi-finales :

Les demi-finales en match Aller, 1 contre 4 et 2 contre 3.

Finales :

Un seul match de deux sets gagnants de 21 points, en cas d'égalité un troisième set de 15 points.

Petite finale :

Un seul match de deux sets gagnants de 21 points, Finales : Un seul match de deux sets gagnants de 21 points, en cas d'égalité un troisième set de 15 points.

L'organisateur à toute latitude pour adapter la formule sportive (1 set ou 2, match en 21pts ou 15pts). La formule sportive sera communiquée 48 heures avant le début de l'étape en fonction des inscriptions. Les équipes devront s'inscrire obligatoirement et cela jusqu'à 72 heures avant le début de l'étape. A l'issue du championnat, la paire terminant à la première place sera déclarée championne de la saison 2022/2023. *Les paires finalistes seront qualifiées pour les finales coupe de France de beach-volley, lorsque le règlement FFvolley le prévoit.*

Art 7 - WILD CARD ORGANISATEUR

Une Wild Card organisateur sera donnée à une équipe homme et femme pour la 2ème phase du championnat.

Art 8 – BAREME DE POINTS

Art 7.1 – DEUXIEME PHASE

Pour chaque rencontre, chaque équipe se verra attribuer le nombre de points suivant :

Match gagné 2/0 = 3 points

Match gagné 2/1 = 2 points

Match perdu 2/1 = 1 point

Match perdu 2/0 = 0 point



Art 9 – ACCESSION ET RELEGATION

A l'issue des phases finales du championnat, l'accession et la relégation se fera de cette manière :

1. La dernière équipe de la division 1 est reléguée en division 2 la saison suivante.
2. La première équipe de la division 2 accèdent à la division 1 la saison suivante.
3. Les équipes classées avant dernières et avant avant dernière de la division 1 jouent des matchs de barrage contre les équipes deuxième et troisième de la division 2.

Art 10 – ARBITRAGE ET COACHING

ARBITRAGE	Auto arbitrage
COACHING	INTERDIT

Art 11 – BALLON

Type de ballon autorisé	Ballons officiels homologués FFVB
-------------------------	-----------------------------------

Art 13 – FORFAIT

- Une paire qui abandonne en cours d'un match est déclarée forfait et marque 00 point.
- Une paire qui ne prévient pas de son absence est déclarée forfait et marque 00 point.
- Une paire qui ne se présente pas 3 fois à ses matchs sans prévenir est déclaré forfait général.

Lorsqu'une équipe est exclue du championnat par forfait général, les points acquis ou perdus sont annulés.

Une fois que le forfait général d'une équipe est déclaré, elle sera automatiquement rétrogradée dans le championnat inférieur la saison suivante et ne pourra prétendre à aucune montée en division 1.

Art 14 – REPORT DE MATCH

Possibilité de reporter pendant les grandes vacances de juillet.

Il faut prévenir au moins 24h à l'avance et avoir l'accord de l'organisation.



Division 1 masculine

	Joueur 1 / Joueur 2
1	Danilo JULIE / Cédric GANGAMA
2	Simon FRANGEUL / Lucas METZ
3	Antoine BERRUBÉ / Alexandre PAYET
4	Ludovic IGOUF / Wilson PAYET
5	Sébastien PALAMA / Nicolas CONTET
6	Mathieu ROUQUETTE / Steven CHT
7	Romain DALLEAU / Djothy NARA
8	Alexandre PAYET / Fabrice TOULET
9	Vincent AUBRAS / Fred GUFFLET
10	Yvon MASSIN / Stéphane ROUSSEL
11	Wendy ALTHIERRY / Éric MARKA
12	Joffrey SAVIGNY / Nicolas SOUPRAYEN
13	Mickael CHANE TENG / Yannick BAILLIT

Division 2 masculine

	Joueur 1 / Joueur 2
1	Fabrice DAMASSE / Thomas ANDRIEU
2	Blaise ANDRIEU / Léo HOUEL
3	Pierre JULIE / Thierry GUILLOU
4	Franck JAEGER / Quentin ELISABETH
5	Djego MONROSE / Emmanuel BATAILLE
6	Mickael CHANE-TENG / Yannick BAILLIT
7	Isaïah MARIONNETTE /Erwhann GAUTHIER
8	Rochedi BOUGHALMI / Fred KICHETAMA
9	Frank BROCARD / Olivier POUPIN
10	Quentin NIFAUT / Dorian GAZELLE
11	Cyril BERNARD / Denis HENRY-LEO
12	



Division 1 féminine

	Joueuse 1 / Joueuse 2
1	Fabienne BEC / Nathalie SERIEYE
2	Lucie Le VOURC'H / Solenn JACOB
3	Marion CARTRAUD / Sophie NEHOUA
4	Laura DENEUVILLE / Alexia de ROBILLARD
5	Clélie MASSIAU / Emma PIGNEROL
6	Elyne PARVEDY / Délila LABBE
7	Emilie KICHENIN / Emma GALMAR
8	Milène DECONNICK / CLARA DELISLE
9	Adèle JULIE / Mélodie MAILLOT
10	Emma LOUCHARD / Aurélie PAUSÉ
11	Noémie PAUCHARD / Marie-Laure SALLAT
12	

Art 15 – RÉCOMPENSES

	DIVISION 1 ♂ / ♀	DIVISION 2 ♂ / ♀
1 ^{er}	TOURNOI EXTERIEUR (National/International)	BILLET D'AVION MAURICE
2 ^{ème}		
3 ^{ème}		

Si l'équipe classée 1ere ne peut pas partir la priorité est donnée à l'équipe 2 et ainsi de suite. Un joueur ne peut pas se faire remplacer.

Si compétition nationale ou internationale la licence beach sera obligatoire en remplacement de la licence VPT.

